



Air France

9 septembre 2022



La CFE-CGC Cargo attendait

les mesures « Peak Season Automne 2022 »

La direction a envoyé un [CargOnline | Le Flash Numéro #451 - 08-09-2022](#) à toutes les personnes concernées par ces mesures.

La population visée sont les équipes des trois pôles opérationnels de la Direction Exploitation, ainsi que les salariés du Marché France et du Revenu Management.

La CFE-CGC veille à ce que personne ne soit oublié.

Voici les points à retenir :

✚ Abondement vacations supplémentaires et heures supplémentaires à J

les heures effectuées « en plus » au-delà de la vacation au jour J et les vacations supplémentaires seront, selon votre choix payées ou compensées, et majorées au taux exceptionnel de 50%.

Le paiement interviendra le mois suivant leur réalisation sans attendre la fin de la période référence (le « cycle de travail »).

✚ Versement de la prime décalage repas pour les opérationnels

chaque vacation effectuée entre le 1er octobre et le 31 décembre 2022, ouvrira droit au paiement de la prime de décalage repas. Le montant de la prime correspond à une ½ heure de salaire fixe pour chaque vacation réalisée. La prime sera versée dans sa totalité sur paie du mois de janvier 2023, à l'issue de la « Peak Season » 2022.

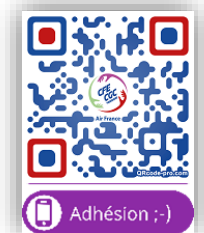
Attention : Ces mesures exceptionnelles s'ajoutent à celles déjà mises en œuvre pour le mois de juillet et août 2022, comprenant le paiement des vacations supplémentaires réalisées ainsi que la possibilité de demander le paiement de 15 heures de CHS.

Pour la CFE-CGC Cargo, cela ne doit pas faire oublier

nos demandes d'Augmentation Générale 2022 et d'une prime pour tous les salariés d'AF.

Pour contacter votre équipe CFE CGC Cargo :

afcargo.cfecgcaf@gmail.com



CFE-CGC Air France

Roissypôle Le Dôme - 6, rue de La Haye - 93290 Tremblay-en-France
(+33)1.41.56.04.70 - dome.cfecgcaf@gmail.com - www.cfecgcaf.org

